



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

2024 - 11

\*\*\*\*\*

*L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE QUATRE AVRIL à 14h15,*

Le Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, à la Mairie de Sainte-Marie de Ré, sous la présidence de Mme VERGNON Gisèle.

Nombre de membres du C.C.A.S en exercice : 9

Nombre de membres du C.C.A.S présents : 8

Date de la convocation : 15 mars 2024

PRÉSENTS : Martine ARGENTI, Béatrice BALLEY, Louis GENDRE, Didier GUYON, Dominique LEVAUX-THOMAS, Janine PERRAIN, Isabelle RONTÉ, Gisèle VERGNON

ABSENTES EXCUSÉS : Laure COTTET donne pouvoir à Isabelle RONTÉ

Secrétaire de séance : Béatrice BALLEY

Aucune observation n'étant émise sur le précédent compte-rendu, l'ordre du jour est abordé.

\* \* \* \*

**2 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Mme RONTÉ, membre élue, présente les principaux documents budgétaires et les grandes lignes du compte administratif 2023.

Avant de procéder à l'examen du compte administratif 2023, Mme la Présidente appelle l'élection d'un Président spécial de séance.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : ..... 9 827,02 €

Recettes de l'exercice : ..... 11 204,30 €

Report de l'exercice 2022 : ..... 12 685,15 €

Soit un excédent de : ..... **14 062,43 €**

Le Conseil d'Administration après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux différents comptes :

- arrête les résultats définitifs :

- adopte le compte administratif 2023 (Madame la Présidente se retire au moment du vote).

Le Président spécial de séance propose aux membres du conseil d'administration de procéder à l'adoption du compte administratif tel qu'exposé ci-dessus.

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, votent à l'unanimité le compte administratif 2023.

Vote : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 9 avril 2024

La Présidente,

Gisèle VERNON

